

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATION N°1

Recrutement du directeur de l'ESAA

Le Conseil d'administration du 15 juillet 2021,

La procédure de recrutement a comporté trois étapes :

- ✓ La déclaration de vacance de poste,
- ✓ L'organisation de l'appel à candidatures,
- ✓ Les auditions des candidats.

Préalablement à la mise en œuvre d'une procédure de recrutement, un avis de vacance de poste a été publié auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 84 (CDG 84) après le Conseil d'administration réuni le 3 mai 2021.

Les personnes publiques représentées au Conseil d'Administration ont constitué un jury qui a eu la charge de faire la première sélection, puis d'auditionner, sur leur projet, les candidats sélectionnés.

Le jury était composé de :

- Monsieur Damien Malinas, Président de l'ESAA ;
- Madame Anne Gagniard, Vice-Présidente de l'ESAA ;
- Madame Corinne Ramelly, conseillère au cabinet du Maire d'Avignon ;
- Madame Marianne Robert, cheffe du Département Culture de la Ville d'Avignon ;
- Madame Dalia Messara, chargée des enseignements supérieurs à la DRAC ;
- Monsieur Claude Nahoum, Premier Adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire.

La Direction générale de la création artistique a été informée des candidats auditionnés par la DRAC.

22 personnes ont candidaté. 14 dossiers étaient recevables. 9 personnes ont été invitées à se présenter pour la première audition.

Le jury de recrutement s'est réuni les 22 et 23 juin 2021 pour auditionner 8 candidats qui se sont présentés pour ce premier tour. 3 candidats ont été proposés à l'issue de ce premier tour.

Le jury de recrutement s'est réuni le 30 juin pour auditionner ces trois candidats.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 1°,
Vu la Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art d'Avignon, et les statuts qui y sont annexés,
Considérant la délibération du 8 mars 2021 relative à la procédure de recrutement du directeur de l'ESAA,
Considérant l'avis du jury de recrutement réuni le 7, 22, 23 et 30 juin 2021,

Le Conseil d'Administration du 15 juillet 2021, après en avoir échangé,

ACTE de la procédure qui a été réalisée pour ce recrutement.

Au vu de l'analyse du jury de recrutement et des projets d'orientations pédagogiques, scientifiques, artistiques des candidats, le choix de retenir **Monsieur Morgan Labar** s'est manifesté à l'unanimité.

Dans ces circonstances, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter une proposition sur la candidature de Monsieur Morgan Labar.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la candidature de Monsieur Morgan Labar au poste de directeur de l'ESAA au 1^{er} septembre 2021.

Membres présents	14
Nombre de votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Le Président du Conseil d'administration
Damien MALINAS**

